

**COMMUNE DE LOUVRES**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008**

L'an deux mille huit, le dix neuf du mois de septembre, à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Guy MESSAGER, Maire.

**Etaient présents :**

M. Guy MESSAGER, Maire, Mme Renée DANILO, M. Eddy THOREAU, Mme Françoise EMERY, M. Jean-Pierre FARNAULT, Mme Naïma VOISIN, M. Jean-Marie FOSSIER, Mme Patricia HAUPAS, M. Dominique PONSART, Maires-Adjoints.

M. Alain CLAUDE, Mme Magali JOUBERT, Mme Samira SAOULI, Mme Françoise COLLOMB, M. Frédéric NAVAS, Mme Nathalie CAILLARD, M. Nicolas DUCROCQ, Mme Sarmela SABARATNAM, M. Julien COURY, M. Nicolas PASTUR, M. Tony SAVIN, Melle Marion RAHALI, Mme Nathalie CARRIER, M. Abdenour CHIBANE, Mme Brigitte BOSSU.

**Absents excusés et représentés :**

Mme Simone JOUGLARD (procuration à Mme Renée DANILO),  
M. Jean-Claude POTIN (procuration à M. Guy MESSAGER),  
Mme Nathalie PRIEUR (procuration à M. Jean-Marie FOSSIER),  
M. Michel WAGNEZ (procuration à Mme Brigitte BOSSU).

**Absent excusé**

M. Jean-Claude LECOINTE

Melle Marion RAHALI a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire.

-----

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2008 est adopté, **à l'unanimité des suffrages,**

-----

**1) SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC FREHA POUR LA REALISATION DE 4 LOGEMENTS 31 RUE DE PARIS**

M. Jean-Marie FOSSIER, Maire Adjoint, rappelle que par délibération en date du 18 janvier 2008, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de réhabilitation de l'ancienne Trésorerie située 31 rue de Paris et la réalisation de quatre logements locatifs présentée par France Euro Habitation (FREHA).

Il était également indiqué dans la délibération précitée que le programme serait réalisé grâce à un bail emphytéotique devant intervenir entre l'association FREHA et la commune de Louvres.

M. Jean-Marie FOSSIER explique que le bail est prêt à être signé avec FREHA et qu'il convient d'autoriser M. le Maire à le signer. Celui-ci aura une durée de cinquante ans et sera consenti moyennant un loyer capitalisé de 52 251 euros payable en une seule fois par FREHA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

**→ autorise M. le Maire à signer le bail emphytéotique avec France Euro Habitation (FREHA).**

## 2) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE LOUVRES POUR LA REALISATION DE 4 LOGEMENTS DANS L'ANCIENNE TRESORERIE 31 RUE DE PARIS.

Jean Marie FOSSIER, Maire Adjoint, expose :

Dans le cadre de la réalisation de quatre logements dans le bâtiment de l'ancienne Trésorerie située 31 rue de Paris, pour laquelle M. le Maire a été autorisé à signer un bail emphytéotique avec l'association France Euro Habitat, le plan de financement prévoit outre des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, le prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations et le prêt 1 % patronal, une participation de la ville de Louvres à hauteur de 52 251 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser cette participation à France Euro Habitat à la signature du bail emphytéotique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **décide de verser** à France Euro Habitat une participation de 52 251 euro.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 752 du budget général de la ville.

## 3) GARANTIE D'EMPRUNT CONSENTIE A FRANCE EURO HABITAT (FREHA) POUR LA REALISATION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS

**Rapporteur :** *Renée DANILO*

Vu l'article R 221-19 du Code Monétaire et Financier ;  
Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

**Article 1 :** La commune de LOUVRES accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 70 828 euros, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 70 828 euros que France Euro Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer le projet d'acquisition-amélioration de 4 logements à LOUVRES.

**Article 2 :** Les caractéristiques du prêt PLAI consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

**Durée total du prêt ----- : 40 ans**  
**Echéances ----- : annuelles**  
**Différé d'amortissement----- : 2 ans**  
**Taux d'intérêt actuariel annuel----- : 3,30 %**  
**Taux annuel de progressivité ----- : 0,50 %**  
**Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.**

*Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.*

**Article 3** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de LOUVRES s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

#### **4) LOCATION DES SALLES VERTE ET JAUNE - REMBOURSEMENTS SUITE A ANNULATION**

Mme Patricia HAUPAS, Maire-Adjoint, expose :

Des contrats de location des salles verte et jaune ont été signés les 25 mars et 28 mai 2008 et annulés les 10 juin et 29 juillet 2008.

Compte tenu de l'annulation de ces demandes de salle pour raisons familiales, il est demandé au Conseil Municipal de procéder au remboursement du montant versé pour la réservation des salles jaune et verte, soit 370 euros par salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **décide de rembourser** le montant de 370 euros à chaque locataire des salles jaune et verte.

#### **5) APPROBATION DU NOUVEL ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS SIPPAREC**

M. Dominique PONSART, Maire Adjoint, rappelle que par délibération en date du 4 novembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de télécommunications et de ce fait l'adhésion à ce groupement dont le SIPPAREC est le coordinateur.

Aujourd'hui, il y a lieu d'approuver le nouvel acte constitutif tenant compte des décrets n°2004-15 du 7 janvier 2004 modifié et n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006.

Cet acte constitutif prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les représentants de la commission d'appel d'offres ont été désignés par le Conseil Municipal par délibération en date du 4 avril 2008. Il s'agit de Messieurs Alain CLAUDE et Dominique PONSART.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 020 – 6262 du budget général de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **approuve** le nouvel acte constitutif du groupement de commandes pour les services de télécommunications.

## 6) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROISSY PORTE DE FRANCE CONCERNANT LES REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Mme Naïma VOISIN, Maire-Adjoint, expose :

Le Conseil de la Communauté de Communes Roissy Porte de France, lors de sa séance du 24 juin 2008, a décidé d'autoriser le remboursement des titres de transport scolaires (bus ou train) conformément à l'article 3 de la convention.

Les remboursements seront effectués à la commune sur présentation des bordereaux de mandats versés par celle-ci aux familles concernées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec M. le Président de la Communauté de Communes Roissy Porte de France la convention pour l'année scolaire 2008/2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

➔ **autorise** M. le Maire **à signer** la convention avec la Communauté de Communes Roissy Porte de France permettant le remboursement des sommes versées aux familles par la commune de Louvres.

➔ **autorise** M. le Maire **à rembourser** les frais de transport scolaire 2008/2009, conformément aux dispositions de l'article 3 de cette convention.

## 7) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA VILLE DE FONTENAY EN PARISIS POUR L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Mme Françoise EMERY, Maire-Adjoint, expose :

Par délibération en date du 25 juin 2004, le Conseil Municipal avait autorisé M. le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens pour l'Ecole Municipale de Musique et de Danse avec la commune de Fontenay en Parisis.

Par délibérations en date du 9 novembre 2005, 8 décembre 2006 et 21 septembre 2007 la convention avait été renouvelée.

Il est rappelé que cette convention a pour objectif de définir les modalités d'organisation du service et les engagements de chacune des parties et prévoit l'acquittement par la commune de Fontenay en Parisis d'une participation par élève s'élevant à 500 euros pour l'année scolaire 2008/2009.

Le bilan financier de l'année scolaire 2007/2008 ayant été transmis à la commune de Fontenay en Parisis, comme le stipule l'article 2 de ladite convention, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention pour l'année scolaire 2008/2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

➔ **accepte** cette proposition,

➔ **autorise** M. le Maire **à renouveler** la convention, avec la commune de Fontenay en Parisis pour l'année scolaire 2008/2009.

## **8) SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE SPECTACLE AVEC L'ASSOCIATION ARTEMUSE**

Mme Françoise EMERY, Maire Adjoint, expose :

Dans le cadre de la soirée des vœux au personnel communal, la Municipalité a prévu la représentation du spectacle intitulé « A pleins tubes » le vendredi 9 janvier 2009 à partir de 22 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de cession de ce spectacle avec l'association Artémuse.

Le montant de la prestation est de 5 687,20 euros H.T, soit 6 000 euros TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 020 – 6232 du budget général de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **autorise** M. le Maire à **signer** le contrat de cession pré signé avec l'association ARTEMUSE

## **9) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE FESTIVAL THEATRAL DU VAL D'OISE**

Mme Françoise EMERY, Maire Adjoint, rappelle que chaque année la ville de Louvres participe comme d'autres communes du département au « Festival Théâtral du Val d'Oise ».

Dans le cadre de la programmation 2008/2009, la commission culturelle a décidé cette année encore de participer à ce festival qui sera le 26<sup>ème</sup> et a retenu comme spectacle « Macondo » joué par la Compagnie Premier Acte dont la représentation aura lieu à l'Espace Culturel Bernard Dague le dimanche 19 octobre 2008 à 16 heures.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention avec le Festival Théâtral du Val d'Oise, qui définit les modalités d'organisation de cette manifestation.

Le montant de la participation de la ville de Louvres est de 4 739,34 euros hors taxe, soit 5 000 euros TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 413 – 6042 du budget général de la ville.

Il convient également de fixer le tarif des places pour ce festival. La convention prévoit les tarifs suivants :

- Tarif plein : 13 euros
- Tarif réduit : 10 euros
- Adhérent : 10 euros
- Tarif particulier moins de 18 ans : 2 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **autorise** M. le Maire à **signer** la convention avec le Festival Théâtral du Val d'Oise,

→ **approuve** les tarifs ci-dessus prévus par la convention.

## **10) SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU CIVIQ 2 (Contrat D'Initiatives Ville-Qualité) AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE**

M. Eddy THOREAU, Maire Adjoint, rappelle que par délibération en date du 23 mars 2007, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le contrat CIVIQ 2 avec le Conseil Général du Val d'Oise. Ce contrat a été signé le 29 juin 2007.

Le bilan de la première année de mise en œuvre (2007) ayant été approuvé par délibération du Conseil Général le 7 juillet 2008, il convient d'apporter au CIVIQ 2 des modifications qui font l'objet de l'avenant n°1.

Le Conseil Général du Val d'Oise ayant adopté le contenu de l'avenant et autorisé M. le Président du Conseil Général à le signer, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **autorise** M. le Maire à **signer** l'avenant n°1 au CIVIQ 2.

## **11) COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2007 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROISSY PORTE DE FRANCE**

M. Guy MESSAGER rappelle que la loi impose la rédaction d'un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes. Ce rapport est établi en application des dispositions de l'article L.5211-39, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« Le Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par chaque Maire à son Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune au Conseil Communautaire sont entendus.*

*Le président de l'Etablissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »*

Après que Renée DANILO, Eddy THOREAU et Guy MESSAGER aient répondu aux différentes questions posées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **prend acte** du rapport d'activités de la Communauté de Communes Roissy Porte de France pour l'année 2007.

## **12) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

M. Jean-Pierre FARNAULT, Maire-Adjoint expose :

En préambule à l'élection de cette commission de délégation de service public, il convient de rappeler que cette commission concerne en particulier la délégation du service public de l'assainissement collectif de la commune de Louvres.

Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article R 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette commission est présidée par M. Guy MESSAGER, Maire de Louvres.

### **Elections des titulaires :**

La seule liste déposée dans les conditions fixées par délibération n°08109 du 27 juin est la suivante :

- Jean-Marie FOSSIER
- Alain CLAUDE
- Frédéric NAVAS
- Nathalie PRIEUR
- Abdenour CHIBANE

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 28

Nombre de voix obtenues : 28

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

#### **Membres titulaires**

- Jean-Marie FOSSIER
- Alain CLAUDE
- Frédéric NAVAS
- Nathalie PRIEUR
- Abdenour CHIBANE

### **Elections des suppléants :**

La seule liste déposée dans les conditions fixées par délibération n°08109 du 27 juin est la suivante :

- Jean-Pierre FARNAULT
- Nicolas PASTUR
- Dominique PONSART
- Patricia HAUPAS
- Michel WAGNEZ

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 28

Nombre de voix obtenues : 28

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

#### **Membres suppléants**

- Jean-Pierre FARNAULT
- Nicolas PASTUR
- Dominique PONSART
- Patricia HAUPAS
- Michel WAGNEZ

### **13) DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE REALISATIONS DU PAYS DE FRANCE**

M. Jean-Pierre FARNAULT, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations du Pays de France.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret,

Par 28 voix obtenues sur 28 votants

#### **DESIGNE :**

##### **Délégués titulaires :**

M. Guy MESSAGER  
M. Jean-Marie FOSSIER

##### **Délégués suppléants :**

M. Abdenour CHIBANE  
M. Michel WAGNEZ

pour représenter la commune de Louvres au SIERPF.

### **14) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire expose :

Par délibération en date du 27 juin 2008, le Conseil Municipal a adopté son règlement intérieur.

M. le Sous Préfet de Sarcelles, dans le cadre du contrôle de légalité, a jugé l'article 15 non conforme à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « la convocation indique les questions portées à l'ordre du jour ». Le Maire ne peut donc mettre en discussion que les points figurant sur l'ordre du jour de la convocation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'article 15 du règlement intérieur et de supprimer une partie du second alinéa et le troisième.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** la modification de l'article 15 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

### **15) PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, expose :

#### **1. Toilettage du tableau des effectifs :**

Suite au recrutement du gestionnaire carrières et paies sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, il y a lieu de procéder à la fermeture d'un poste de rédacteur ouvert à l'occasion de ce recrutement, ainsi qu'un poste de rédacteur principal suite à un départ à la retraite.

Suite au recrutement d'une secrétaire pour les services techniques sur le grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, il y a lieu de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, prévu à cette occasion.

Il vous est donc proposé de :

- fermer un poste de rédacteur à temps complet au tableau des effectifs à compter du 01/10/2008
- fermer un poste de rédacteur principal à temps complet au tableau des effectifs à compter du 01/10/2008
- fermer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au tableau des effectifs à compter du 01/10/2008.

Le **Comité Technique Paritaire**, réuni en séance le 5 septembre 2008, a rendu un **avis favorable** sur ce point.

## **2. Modification du nombre d'heure de travail hebdomadaire d'un adjoint technique de 2ème classe**

Suite à la demande d'un agent qui souhaite une diminution de son temps d'emploi pour des raisons d'organisation personnelle, Il convient donc de procéder aux écritures suivantes à compter du 01/10/2008 :

- fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet 27H/35H par semaine
- ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet à 23H15 /35H par semaine.

Le **Comité Technique Paritaire**, réuni en séance le 5 septembre 2008, a rendu un **avis favorable** sur ce point.

## **3. Réussite au concours d'adjoint d'animation de 1ère classe :**

Un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (Echelle 3) a réussi son concours d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe (Echelle 4). Il occupe actuellement les fonctions de responsable de centre de loisirs et donne satisfaction dans son travail.

Il vous est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/10/2008 au tableau des effectifs.

Le **Comité Technique Paritaire** réuni en séance le 5 septembre 2008, a rendu un **avis favorable** sur ce point.

## **4. Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet :**

Afin de permettre le recrutement d'un chargé de communication dès le 1<sup>er</sup> Octobre 2008, il convient de créer un poste d'attaché territorial à temps complet correspondant au profil attendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages**,

→ **décide de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2008**, le tableau des effectifs comme suit :

- Fermeture d'un poste de rédacteur à temps complet
- Fermeture d'un poste de rédacteur principal à temps complet
- Fermeture d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet 27H/35H par semaine
- ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet 23H15 /35H par semaine.
- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet.
- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

Dit que les crédits sont prévus au budget général 2008 - chapitre 012.

## **16) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, expose :

Vu le litige opposant un ancien agent de la Ville de Louvres dans le cadre d'une demande de versement d'allocations de chômage,

Considérant la nécessité d'avoir recours au service d'un avocat afin de représenter la commune de Louvres dans ce litige,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** M. le Maire à défendre les intérêts de la commune de Louvres ou à agir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans le litige opposant un ancien agent de la ville de Louvres dans le cadre de demande de versement d'allocations de chômage.

→ **désigne** Maître Guillaume CHAMPENOIS, sis à Versailles, en qualité d'avocat pour représenter la commune de Louvres devant les juridictions administratives compétentes et assurer la gestion de ce dossier.

**Lecture des décisions prises en vertu de la délibération n° 08057 du Conseil Municipal du 4 avril 2008 donnant délégation à M. le Maire de prendre des décisions en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Signature d'un contrat de maintenance du logiciel Recensement avec la Société ADIC
- Signature d'un contrat d'hébergement du site Internet de la ville de Louvres avec la Société Business & Decision Interactive Eolas
- Modification de la régie de recettes « Enfance/Jeunesse
- Signature d'un contrat avec Mme ROBINET Andrée pour une représentation destinée aux scolaires
- Signature d'un contrat de cession avec la SARL C.J.M.C.
- Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec la Sarl Avril en septembre « Eltho Compagnie »
- Signature d'une convention pour une représentation musicale avec l'association « Los Amantes Del Tango »

**INFORMATIONS DE M. GUY MESSENGER, MAIRE.**

**1. OUVERTURE DE « O'RESTO » - RUE ANDRE MALRAUX AU COMPLEXE TENNIS-DOJO**

Déjeuner, goûter, snack, dîner, anniversaire, baptême, repas de famille, repas d'affaires, etc...  
Ophélie PETITJEAN-HENIQUE accueille dans un cadre chaleureux et verdoyant, du lundi au samedi au O'RESTO, face au collège, rue André Malraux.  
Pour tous renseignements : 01 34 72 57 58.

**2. LA MARINE VOUS PROPOSE UN METIER**

Vous avez entre 17 et 25 ans, de niveau troisième jusqu'au bac + 2, la nationalité française, vous savez nager et avez accompli la journée d'appel de préparation à la Défense, la Marine vous propose alors neuf métiers passionnants : **Restauration, Machine, Opérations Navales, Fusilier, Pompier, Piste et Pont d'Envol, Pont, Maintenance Aéronautique, Bureautique.**

Venez vous renseigner au :  
Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de la Marine  
7, Place de la piscine – 95300 PONTOISE  
Téléphone : 01 34 43 94 00  
Internet : [www.marinerecrute.gouv.fr](http://www.marinerecrute.gouv.fr)  
Email : [cirfa.pontoise@recrutement.marine.defense.gouv.fr](mailto:cirfa.pontoise@recrutement.marine.defense.gouv.fr)  
Ou [bicm.pontoise@recrutement.marine.defense.gouv.fr](mailto:bicm.pontoise@recrutement.marine.defense.gouv.fr)

### **3. LE CONSEIL GENERAL CREE L'AGENCE DU BENEVOLAT**

Le tissu associatif valdoisien est des plus riches : 1 600 associations employant 22 300 salariés et représentant 215 000 bénévoles. Pour maintenir ce dynamisme et accompagner son développement, le Conseil Général du Val d'Oise a décidé la création de l'Agence du Bénévolat.

L'objectif premier de l'Agence du Bénévolat est de créer du lien en permettant aux bénévoles potentiels de s'investir plus aisément et pour les acteurs locaux de trouver l'aide nécessaire pour mener à bien leurs missions. L'Agence du Bénévolat permettra aussi, à travers des actions ciblées, l'implication de publics en insertion ou de jeunes en difficultés, en valorisant leur mobilisation et leurs capacités pour favoriser leur insertion sociale.

Il s'agit donc :

- d'aider les Valdoisiens, désireux de s'investir dans une action bénévole, à définir les types de missions et d'associations, collectivités ou organismes correspondant le mieux à leurs motivations, compétences et contraintes. De leur apporter toutes informations utiles à la démarche bénévole et solidaire, ainsi que les clés d'une recherche efficace pour une utilisation optimale du site Internet mis en place par le Conseil Général en partenariat avec Espace Bénévolat ;
- d'aider les associations, collectivités ou organismes en recherche de bénévoles, en recueillant tous éléments utiles à leurs besoins. De leur apporter une aide logistique et informative à la meilleure utilisation du site Internet, pour la mise en ligne d'offres de missions et pour la consultation des candidatures déposées par les bénévoles.

**Pour atteindre ces objectifs, l'Agence du Bénévolat :**

- développe et soutient des « Relais locaux du Bénévolat », avec l'aide de bénévoles et des acteurs locaux (associations, collectivités,...), permettant l'accueil et l'orientation des bénévoles ainsi que le soutien aux associations à la diffusion de leurs projets. Ces relais seront mis en place en s'assurant de leurs capacités à pérenniser l'action entreprise et les intervenants seront formés, en partenariat avec Espace Bénévolat, à l'accueil, au conseil aux bénévoles et aux associations, à la maîtrise de l'outil Internet ;
- facilite la diffusion la plus large d'informations utiles au développement et à la promotion du bénévolat ;
- développe un partenariat étroit avec les collectivités, les entreprises, les établissements d'enseignement (Grandes Ecoles, Universités,...) pour permettre l'implication accrue des personnels ou des étudiants ;
- veille au bon fonctionnement et à la bonne utilisation du site Internet, ainsi qu'à son animation.

Ce projet va maintenant se développer en lien avec tous les acteurs locaux en relation avec le tissu associatif pour bâtir le réseau des « Relais locaux du Bénévolat » et diffuser l'information le plus largement possible aux associations et aux Valdoisiens.

Contact : Yann Wild

Téléphone : 01 34 25 14 82

E-mail : [agencedubenevolat@valdoise.fr](mailto:agencedubenevolat@valdoise.fr)

Site : [www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr) rubrique **Aider/s'entraider** puis **Devenir bénévole dans le Val d'Oise**.

#### **4. OUVERTURE D'UN RELAIS ASSOCIATIF MARILOU SUR LA COMMUNE DE LOUVRES**

L'association Marilou  
« Pour les Routes de la Vie »  
BP 23  
60240 – CHAUMONT EN VEXIN  
Présidente : Madame POINSOT Nadine  
Téléphone : 06 75 48 25 57

#### **ouvre une antenne sur la commune de Louvres :**

**Antenne de LOUVRES – Relais Karinou : [Relais.karinou@free.fr](mailto:Relais.karinou@free.fr)**  
Responsable : **Monsieur TODESCO Patrick**  
31, rue Robert Schumann  
95380 LOUVRES  
Téléphone : 01 34 68 68 95  
Portable : 06 75 03 96 88

#### **5. PREVENTION & SANTE EN VAL D'OISE**

Le Ministère chargé de la santé a décidé de généraliser le dépistage du cancer colorectal (cancer de l'intestin) sur tout le territoire national.

Dépisté tôt ce cancer peut être mieux soigné. Il peut même être évité par la détection et le soin des polypes qui sont des lésions précancéreuses.

Ce dépistage s'adresse à la population de 50 à 74 ans, hommes et femmes. Prévention et Santé en Val d'Oise (PSVO) est chargé par les autorités sanitaires de l'organiser dans notre département.

La population ciblée recevra une invitation pour en parler avec son médecin traitant qui est le véritable pivot de ce dépistage. En fonction de l'état de santé de la personne et de ses antécédents personnels ou familiaux, le médecin traitant délivrera un test Hémo occulte (distribution et lecture gratuites) ou proposera un suivi coloscopique programmé.

Pour toutes informations complémentaires : **n° vert 0800 332 357 (gratuit)**

#### **6. COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA CAF DU VAL D'OISE**

5306 étudiants du Val d'Oise ont effectué leur demande d'aide au logement via Internet en 2007.

Comme chaque année, la Caf met à disposition des étudiants, un téléservice « aide au logement étudiant » pour faciliter leurs démarches administratives.

En se connectant sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) rubrique « étudiants » ils peuvent saisir en ligne leur demande d'aide au logement et estimer le montant de cette aide. Ils impriment ensuite leur dossier personnalisé et l'envoient à la Caf, accompagné des pièces justificatives demandées.

**Important** : Initialement mise en application sur l'exercice 2006-2007, la prestation Aline (Allocation d'Installation Etudiante) n'est pas reconduite à compter de la rentrée universitaire 2008-2009.

Retrouvez les prestations familiales sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ; l'actualité de la branche famille sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
Découvrez : « Vies d'étudiant », la newsletter des allocations familiales pour les étudiants. Pour cela, renseignez votre adresse e-mail sur le Caf.fr, rubrique « votre compte ».

## CALENDRIER

**Samedi 20 septembre 2008 à 20 heures 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Théâtre : Les quatre vérités de Marcel Aymé avec Marthe Mercadier.

**Samedi 20 et dimanche 21 septembre 2008 – de 14 à 19 heures**

Journées du patrimoine : visite du Musée d'Archéologie – Tour Saint Rieul – château d'Orville.

**Mardi 23 septembre 2008 à 20 heures 30 à Roissy**

Conseil de Communauté de Communes Roissy Porte de France.

Réunion ouverte au public.

**Samedi 4 octobre 2008 à 20 heures 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Musique : Los Amantes del tango

**Samedi 11 octobre 2008 à 20 heures 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Concert de Patrick FIORI, soirée organisée par le Comité des Fêtes

**Samedi 18 octobre 2008 de 10 à 13 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Conférence-débat : « Quelle école voulons-nous pour nos enfants ? »

**Dimanche 19 octobre 2008 à 16 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Théâtre : Macondo, d'après Gabriel Garcia Marquez

**Du 31 octobre au 2 novembre 2008 à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Exposition de canaris, becs crochus, perroquets, perruches, oiseaux exotiques etc....et concours de canaris par l'association ACO (Association des Canariculteurs de l'Oise)

**Vendredi 7 novembre à 20 heures 30 en Mairie de Louvres**

Séance du Conseil Municipal – réunion ouverte au public.

**Samedi 8 novembre 2008 à 20 heures 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Cafés-musique : Joe The Lion

**Du 12 au 16 novembre 2008 à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Semaine interculturelle sur le Pays Basque, organisée par la M.J.C. La Lucarne (exposition de tableaux, de photos et de sculptures, chorale, soirée basque).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.